

DÉPARTEMENT
PAS-DE-CALAIS

ARRONDISSEMENT
SAINT-OMER

CANTON
LUMBRES

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille vingt-deux
le LUNDI 17 OCTOBRE 2022 à dix-huit heures trente minutes
le Conseil Municipal s'est réuni à la Salle Ulysse Dupont, sous la présidence de
Madame Joëlle DELRUE, Maire
en suite de convocation en date du Onze Octobre
dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Délibération

N° 2022/61

Etaient présents : Tous les Conseillers Municipaux en exercice, à l'exception
de :

Mme WESTENHOEFFER Véronique (proc M. PRINGAULT Gérard), M. BONNAIRE
Serge (proc Mme Joël DELRUE), M. GUILBERT Richard (proc M. MONBAILLY
Vincent), Mme MOBAILLY Aurore (proc. Mme BOULET Véronique), absents
excusés.

M. TEN Arnaud, absent non excusé.

M. DUBIEZ Francis était absent aux points de l'ordre du jour suivants :

- Désignation du secrétaire de séance,
- Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du Jeudi 15
Septembre 2022,
- Signature de la convention cadre Petites Villes de demain valant opération de
revitalisation du centre-bourg,
- Attribution du marché de travaux pour la requalification du centre-bourg.

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE LA FDE POUR LA RÉALISATION D'UN AUDIT SUR L'ÉCLAIRAGE PUBLIC

La séance ouverte, Madame le Maire, informe les membres de l'Assemblée que la
Société Étude Réseaux et Coordination d'Arras se propose de réaliser un audit de
l'éclairage public pour un montant de 12 700 € HT afin de mettre en place un
programme pluriannuel de rénovation en vue d'améliorer la qualité du service et de
réaliser des économies de gestion tant en investissement qu'en exploitation.
Une partie de cette étude peut être financée par la Fédération d'Énergie du Pas-de-
Calais.

Après délibérations, les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité :

- d'autoriser Madame le Maire à solliciter une subvention auprès de la FDE ;
- de signer, en cas d'acceptation de la demande de subvention, le bon de
commande auprès de la société ERC.

Pour Copie Conforme,
A Lumbres, le 18/10/2022
Le Maire,
Joëlle DELRUE.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Sous-Préfecture
le 18 OCT. 2022
et publication ou notification
du 18 OCT. 2022

Le Maire,
Joëlle DELRUE



Accusé de réception en préfecture
062-216205344-20221018-202261-DE
Date de télétransmission : 18/10/2022
Date de réception préfecture : 18/10/2022